

Le mercredi 29 octobre 2025 - dépêche n°738094

Par [Mossane Faye](#)

Les écoles d'art françaises ont des budgets "très contraints et doivent par conséquent faire le deuil de certaines pratiques", déplore Cédric Loire, co-président de l'Andéa, lors d'une table ronde fin septembre 2025. Pour l'ancien député Jean-Patrick Gille, le ministère de la Culture attendrait que "des écoles ferment" pour que "la manne financière soit redistribuée plus facilement", juge-t-il. Le député Erwan Balanant plaide pour que les collectivités territoriales "prennent des décisions fortes" pour aider les écoles, tandis que la sénatrice Karine Daniel appelle à une stratégie nationale.

"La totalité des écoles d'art a déjà utilisé une partie de leur fonds de roulement, certaines n'en ont plus", expose Cédric Loire, co-président, lors d'une table ronde sur l'avenir des écoles d'art, le 24 septembre 2025. AEFinfo - MF

Quel avenir pour les écoles d'art françaises ? Sous la coupole de l'Institut de France, les acteurs de l'enseignement culturel français ont débattu plusieurs heures sur la question, lors d'un événement organisé par l'Andéa (Association nationale des écoles supérieures d'art), le 24 septembre 2025. Alors que l'école d'art de Valenciennes a fermé ses portes en juin 2025 après la diminution drastique des financements de la ville, de nombreux autres établissements sont dans des conditions critiques, à l'image des Beaux-Arts de Chalon-sur-Saône.

Cédric Loire, co-président de l'Andéa, avait été auditionné par la commission Culture et éducation du Sénat pour faire un point sur la situation des écoles, en décembre 2023 ([lire sur AEFinfo](#)). Près de deux ans plus tard, "la situation s'est dégradée", malgré les 2 millions d'euros débloqués en urgence à cette époque. "Même si les écoles sont attractives et font des choses formidables, elles le réalisent dans des budgets très contraints et doivent, par conséquent, faire le deuil de certaines pratiques qui impactent l'offre de formation. Il ne suffit plus seulement de baisser le chauffage d'un degré l'hiver pour faire des économies. On parle cette fois d'enseignants en moins, ou de déplacement en moins", décrypte-t-il.

Des écoles en difficulté régies par des textes qui datent "de la préhistoire"

"Il n'y a plus de concours depuis une vingtaine d'années pour le corps enseignant, ce qui conduit à une précarisation certaine."

Cédric Loire, co-président de l'Andéa

D'après lui, la totalité des écoles territoriales ont déjà dû utiliser une partie de leurs fonds de roulement, "certaines n'en ont plus". "La situation est compliquée, y compris pour les écoles soutenues par leurs collectivités, comme l'école de Clermont-Ferrand", précise le co-président. Selon lui, les écoles nationales rencontrent elles aussi un certain nombre de problèmes : "Il n'y a plus de concours depuis une vingtaine d'années pour le corps enseignant, ce qui conduit à une précarisation certaine. Même si le statut de professeur d'école nationale a été réévalué il y a quelques années pour intégrer certaines missions et améliorer la grille salariale, c'est encore loin d'être parfait."

Du côté des écoles territoriales, le statut des professeurs en enseignement artistique est "régi par des textes qui datent de la préhistoire, de 1992 et 1993", soit avant le processus de Bologne. "Les missions qui sont venues s'ajouter aux missions précédentes des enseignants, notamment sur les questions de recherche, n'y figurent absolument pas. Je ne sais pas s'il existe dans la fonction publique un corps régi par des textes aussi archaïques", déplore-t-il.

Pour la sénatrice Karine Daniel (PS, Loire-Atlantique), "le budget 2026 risque d'être encore plus compliqué à boucler que le budget 2025". Elle poursuit : "Les échos des premières lettres de cadrage qui nous parviennent ne sont pas réjouissantes pour le domaine de la culture. Je ne suis pas très optimiste sur notre capacité à faire adopter des augmentations de crédit."

Stratégie territoriale versus stratégie nationale

Le député Erwan Balanant (Les démocrates, Finistère) estime quant à lui que la solution se trouve du côté des collectivités territoriales. "Les écoles sont des choix des collectivités, il faut donc qu'elles prennent des décisions fortes pour les aider. Ces établissements apportent énormément à un territoire, c'est beaucoup plus que juste former des artistes. Elles permettent d'inventer plein de choses sur un territoire, faire de la médiation. L'État a une participation aux écoles territoriales, mais il ne doit pas tout gérer." Par ailleurs, il milite pour qu'il y ait une "contractualisation sur plusieurs années" entre les écoles territoriales et le ministère de la Culture, afin de constituer des "enveloppes financières pérennes et stables".

Selon Karine Daniel au contraire, la gestion des écoles territoriales "doit être une politique nationale, avec une stratégie nationale". "Les écoles qui ferment ou qui menacent de fermer sont sur des territoires qui ont moins de moyens, de capacités à investir ou moins de volonté à investir", défend-elle. Pour la sénatrice, une vision globale doit émaner du ministère de la Culture en soutenant prioritairement des territoires où il y a le plus de difficultés d'accès et de mise en œuvre de ces formations. "On ne peut pas demander des augmentations de crédits si l'on n'est pas clair sur les objectifs de la politique culturelle à laquelle contribuent l'enseignement artistique et l'enseignement supérieur, surtout dans des moments difficiles d'un point de vue budgétaire", avance-t-elle. Elle invite à consolider les modèles et à faire une liste des priorités en termes d'affectation des moyens.

5 ou 6 M€ à débloquer

"On ne peut pas avoir des écoles territoriales, qui incarnent un projet et une vision de territoire, avec un pilotage orchestré par Paris. Oui, l'enseignement supérieur fait partie des prérogatives de l'État, mais il faut garder cette souplesse et cette vision du territoire, et cela passe par cette contractualisation", rétorque Erwan Balanant. Il prend l'exemple de l'uniformisation du statut des enseignants-chercheurs territoriaux et nationaux, dont le coût est estimé "à un peu moins de 20 M€". "Certaines collectivités ne sont pas favorables à cette uniformisation. Il faut qu'il y ait ici un dialogue tripartite entre l'école, sa collectivité et l'État", poursuit-il.

Pour l'ancien député socialiste Jean-Patrick Gille, les écoles d'art arrivent "au bout de leur modèle économique". "L'enseignement supérieur dépend de l'État, ou alors c'est privé. On a donc quelque chose d'à part pour les écoles d'art et d'architecture. On ne va pas transformer le modèle maintenant, mais il faut réfléchir à un modèle économique, qui est à bout de souffle", détaille-t-il. Il estime qu'il faudrait 5 ou 6 millions à débloquer pour sauver les écoles d'art territoriales.

"Ils se disent qu'il vaut mieux attendre, que quelques écoles vont fermer"

Après avoir rencontré divers ministres de la Culture et différents cabinets, il a la conviction que le ministère estime qu'il y a trop d'écoles. "Ils se disent qu'il vaut mieux attendre, que quelques écoles vont fermer et qu'ainsi, la manne financière sera distribuée plus facilement", dénonce-t-il. Pour lui, la solution se trouve peut-être du côté de l'apprentissage. "Le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel a désormais 7 500 apprentis, à 10 000 ou 12 000 euros le coût contrat. 100 millions d'euros se sont déplacés dans ce secteur en quelques années", retrace-t-il.

"Certains représentants des enseignants et des étudiants en écoles d'art voient un biais éthique dans le déploiement du dispositif d'apprentissage."

Marie Wozniak, présidente du CA de l'Ensad Dijon

Une solution que nuance Marie Wozniak, présidente du CA de l'Ensad Dijon et architecte-urbaniste. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA) 2025, le ministère de

la Culture propose que l'apprentissage soit développé dans chaque école d'architecture d'ici à deux ans.

"Le vent a un peu tourné dans les écoles. Les CA ne valident pas forcément les formations en apprentissage. Ça a été le cas dans l'école que je dirigeais", précise celle qui a été directrice de l'Ensa de Grenoble de 2015 à 2023. Elle indique que le ministère de la Culture va rouvrir des discussions avec les écoles sur la question de l'apprentissage. "Finalement, certains représentants des enseignants et des étudiants voient un biais éthique dans le déploiement de ce dispositif. Donc ce n'est pas si simple que ça", relate-t-elle.

L'essor des écoles d'art privées

La sénatrice parisienne Colombe Brossel (Socialistes) estime que le développement du privé est à surveiller du côté des écoles d'art. "En dix ans, on est passé de 14 % d'étudiants dans l'enseignement supérieur privé à 25 %. Ce n'est pas par magie qu'il y a eu ce développement des effectifs et que des centaines d'écoles se sont créées dans le secteur de l'art et du design. C'est un secteur dérégulé, qui ne met aucune barrière, y compris pour l'accompagnement des familles et des élèves", déplore-t-elle.

Le développement du privé correspond "à des cohortes de générations nées au début des années 2000, pour lesquelles l'offre d'enseignement supérieur n'était sans doute pas suffisante", suggère Ulrika Bytner, co-présidente de l'Andea et directrice de l'école d'art Le Havre - Rouen. "À cela s'ajoute l'angoisse générée par Parcoursup, car la demande est supérieure à l'offre. Nous avons vu le nombre de nos candidatures doubler en 20 ans sans que pour autant le nombre de nos places évolue", analyse-t-elle. Elle ajoute que les études d'art sont attractives et font rêver "une génération qui vit dans un monde d'images". Pour Colombe Brossel, sauver les écoles d'art doit également passer par la régulation du privé. "Quand on ne régule pas le secteur privé, c'est lui qui prend la place. Et cela heurte profondément la logique d'égalité qui est au cœur de l'enseignement artistique dans les territoires", avance-t-elle.

La DGDCER, nouvel espoir dans l'avenir des écoles d'art

Le 27 août 2025, le ministère de la Culture détaillait les missions de la direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche, dirigée par Naomi Peres ([lire sur AEF info](#)). Une nouvelle direction générale créée pour mieux encadrer les établissements d'enseignement supérieur de la Culture. Est-ce qu'elle pourrait arranger la situation des écoles d'art ? "La direction a mis en parallèle les écoles d'art et les écoles d'architecture. On peut espérer qu'après plusieurs crans de réorganisation, il y ait un jour une direction de l'enseignement qui soit transversale et qui permette un réseau d'enseignement supérieur culture pour travailler sur des directions communes", estime Marie Wozniak. Les écoles d'architecture et d'art sont en effet gérées par deux sous-directions différentes.

Résultat, les deux cohortes d'établissements disposent de statuts différents. "Dans les Ensa, les enseignants ont désormais le statut d'enseignant-chercheur, leur grille de rémunération est calée sur celles de l'université", illustre Marie Wozniak. "Il y a un premier temps de création qui est nouveau, mais j'espère qu'on installera dans le futur un peu de transversalité", ajoute-t-elle.

"J'espère que la nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche se rendra compte qu'entre les écoles d'architecture et les écoles d'art et de design nationales et territoriales, il y a des gens qui enseignent et qui délivrent des diplômes tout à fait similaires, mais qui ont des statuts complètement hétéroclites."

Cédric Loire, co-président de l'Andea

Cédric Loire se veut optimiste : "Peut-être que cette création de direction au sein du ministère de la Culture est un signe. J'espère que cette direction se rendra compte qu'entre les écoles d'architecture et les écoles d'art et de design nationales et territoriales, il y a des gens qui enseignent et qui délivrent des diplômes tout à fait similaires, mais qui ont des statuts complètement hétéroclites. Il y a quelque chose à harmoniser et nous pouvons l'appeler de nos vœux."

"Former des étudiants est une politique qui relève de la nation. J'espère que cette nouvelle direction prendra sa place au sein du ministère et qu'elle aura les moyens budgétaires et politiques de déployer son action", ambitionne quant à elle Karine Daniel. Elle s'appuie sur l'exemple de la direction générale de l'enseignement au sein du ministère de l'Agriculture : "La direction fait ce travail au plus proche des territoires avec une vraie préoccupation sur la déclinaison territoriale de la politique. Toute la politique ne vient pas de Paris, mais cette attention à la gestion des équilibres territoriaux doit être une préoccupation nationale."